

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2025

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à 18 h, le Conseil municipal de la commune du QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M^{me} Annelise DURON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2025

Présents : MMES et MM. Annelise DURON – Thierry CHATELUS - Michel PHELIPAT– Christian CLADIERE – Rémi GARACHON - Philippe LAIR – Pascal DESCOS

Excusés : MMES et MM. Annick BIDON - Jean-Louis CHABRAT - Chantal CHEVALIER

Pouvoirs : Mme Annick BIDON à Mme Annelise DURON et Mme Chantal CHEVALIER à M. Thierry CHATELUS

Monsieur Philippe LAIR a été nommé secrétaire de séance.

1 - Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux et notamment le produit fiscal en résultant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 30.16 % Taxe foncière (non bâti) : 72.25 % Taxe d'habitation : 5.35 %

2 - Objet : Attribution de subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2025

En vue de la préparation du budget communal de l'exercice 2025, Madame le Maire propose à l'assemblée municipale d'étudier les différentes demandes de subventions dont elle a été destinataire :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'inscrire au budget 2025 les subventions suivantes :

Associations communales :

Désignation	Subvention
Etoile Sportive du Quartier	520 €
Comité des Fêtes	670 €
Société de Chasse	430 €
Association Pétanque	200 €

Il est précisé que le versement de ces subventions n'interviendra que sur présentation d'un bilan financier de l'association.

Autres organismes :

Désignation	Subvention
P.E.P. 63	40 €
Ligue contre le cancer	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pionsat	200 €
AFM (téléthon)	50 €
CCAS du QUARTIER	4 000 €
CILE	200 €
Participation Voyages scolaires	500 €
Divers	300 €
TOTAL	7 210.00 €

3 - Objet : Approbation du budget primitif 2025 – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le budget général de l'exercice 2025, proposé par le Maire, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	409 690.57 €	296 332.89 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	113 357.68 €
Total	409 690.57 €	409 690.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	312 913.66 €	547 598.20 €
Restes à réaliser	418 730.54 €	184 046.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
Total	731 644.20 €	731 644.20 €

Total du budget	1 141 334.77 €	1 141 334.77 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

4 - Objet : Approbation du budget primitif 2025 – Budget de l'eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le budget du service d'eau de l'exercice 2025, proposé par le Maire, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	56 593.20 €	48 094.00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	8 499.20 €
Total	56 593.20 €	56 593.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	520 404.48 €	472 490.20 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	47 914.28 €
Total	520 404.48 €	520 404.48 €

Total du budget	576 997.68 €	576 997.68 €
------------------------	---------------------	---------------------

5 - Objet : Refus de participation à la réglementation des boisements proposée par la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy

Madame le Maire informe l'assemblée de la Conférence des Maires à laquelle elle a été conviée. Une proposition du Conseil Départemental pour la révision de la réglementation des boisements est étudiée sur l'ensemble des communes mais chacune dispose du choix de sa réalisation. Après débat et présentation des anciennes cartes

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- **DECIDE** de ne pas procéder à la révision de la réglementation des boisements sur la commune du Quartier.
- **CHARGE** Madame le Maire d'informer la Communauté de communes et le Conseil Départemental de cette décision.

6 – Objet Autorisation implantation d'un poste de transformation ERDF sur une parcelle communale

Madame le Maire informe qu'elle a autorisé par convention de servitude en date du 19/04/2023 ERDF à implanter un poste de transformation sur la parcelle située au Bourg cadastrée section AM numéro 58 afin de permettre la pose de la fibre optique sur la commune. L'indemnité proposée est de 208.00 €.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du conseil municipal pour mener à bien ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** cette mise à disposition.
- **HABILITE** Madame le Maire à signer l'acte définitif.

7– Objet : Actualisation du montant estimatif global des travaux liés à la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations :

- Délibération N° 1-2021/06/04 ayant pour objet le choix d'un architecte pour la signature d'un contrat d'études préalables à des travaux de rénovation pour la salle des fêtes
- Délibération N° 11-2022/06/24 ayant pour objet le choix d'un projet de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente
- Délibération N° 04-2022/12/16 ayant pour objet l'approbation du projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente proposé par RAVEN Architecture - M. Jean-Baptiste BRUSCHERA
- Délibération N° 01-2024/06/26 ayant pour objet la signature du contrat d'architecte pour la rénovation de la salle polyvalente – BRUSCHERA Jean Baptiste
- Délibération N°8-2025/03/14 ayant pour objet l'attribution d'un marché public pour la rénovation de la salle polyvalente
- Délibération N°9-2025/03/14 ayant pour objet l'attribution d'un marché public pour la rénovation de la salle polyvalente – Lots infructueux
- Délibération N°10-2025/03/14 ayant pour objet l'attribution d'un marché public pour la rénovation de la salle polyvalente – Actualisation des montants

Suite à l'attribution du marché public, Madame le Maire propose à l'assemblée de faire le point sur les sommes engagées dans le chantier de rénovation de la salle polyvalente.

Considérant qu'il convient d'actualiser les montants retenus pour estimer l'opération au plus juste, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider les montants des travaux prévus,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de valider les montants de travaux prévus ci-dessous :

N° de lot	Détermination du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre en € HT
01	Terrassement	PENY TP SARL	24 400.00 €
02	Gros Œuvre	SARL GAYON Mathieu	36 993.04 €
03	Charpente Bois Couverture Bardage	LOPITAUX	29 118.30 €
04	Ravalement façades et ITE	TECHNABAT	17 876.50 €
05	Menuiserie aluminium	LOPITAUX	18 112.00 €
06	Carrelage	MG Carrelage	28 129.90 €
07	Panneaux isothermes	MSB23	7 994.87 €
08	Électricité	PAMPALONI	49 000.00 €
09	Plomberie Chauffage	SARL GAY Ludovic	31 447.66 €
10	Cloisons Plafonds Peinture	SARL BROUSSE	52 404.00 €
11	Menuiserie Bois Mobilier	LOPITAUX	17 541.00 €
TOTAL € HT			313 017.27 €
TOTAL € TTC			375 620.72 €

- **DECIDE** de valider les montants liés aux travaux prévus ci-dessous :

Intitulé de la mission	Prestataire	Montant
Maitrise d'œuvre du chantier	BRUSCHERA Jean-Baptiste	24 676.40 € HT soit 29 611.68 TTC
Changement et déplacement de compteur	Enedis	1 264.16 € HT soit 1 580.00 € TTC
Diagnostic amiante	DTI Expertises	1366.67 € HT soit 1 640.00 € TTC
Mobilier pour la cuisine	Decho Centre	Estimation de 15 782.52 € HT soit 18 939.02 € TTC
Augmentation puissance électrique de la salle	Enedis	Estimation de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC
Installation d'une hotte	Decho Centre	11 530.15 € HT soit 13 736.18 € TTC
Total des frais annexes		56 619.90 € HT

Soit 340 324.50 € HT pour les missions déjà validées (Architecte, déplacement compteur et amiante)

354 196.23 € HT avec les fournitures mobilier estimées

Base de subventions déclarées pour ce chantier 359 522.97 € HT

Questions diverses :

- Organisation de la cérémonie du 8 mai
- Organisation de la fête patronale

Affichage le 17/05/2025

Le Maire,
Annelise DURON